

Contribution de La Roche Autrement à la consultation publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie pour son projet d'implantation d'un abattoir public et d'un atelier de découpe et de transformation à Saint Pierre en Faucigny.

Face à la vétusté de l'abattoir de Megève, seul abattoir public du Département, il semble indispensable et urgent d'avancer sur un projet garantissant un service d'abattage multi-espèces public aux éleveurs de Haute-Savoie. L'orientation d'un futur projet vers une offre locale et de qualité semble par ailleurs correspondre aux enjeux d'une autonomie alimentaire durable sur le territoire.

Néanmoins, de nombreux aspects du projet nous paraissent aujourd'hui problématiques. Le manque d'information et d'argumentations chiffrées sur ces aspects nous semble rédhibitoire.

1. Aucune tentative de limiter l'artificialisation des sols

Il est regrettable qu'aucun chiffre quant au coût d'une rénovation de l'abattoir actuel de Megève n'ait été communiqué. Il semble que l'abandon pur et simple de l'abattoir actuel ait été dès le départ envisagé sans alternative. L'argument d'autorité d'un établissement "trop petit" ne tient que si le dimensionnement du projet actuel, presque six fois plus gros en termes de tonnage, est justifié, ce qu'aucune information communiquée ne vient confirmer. L'absence de considération pour cette option qui pourtant préserverait des terres agricoles qui se raréfient dans le département relève d'un manque de vision pour l'avenir de notre territoire et de son autonomie alimentaire. Rappelons que l'équivalent d'un court de tennis est artificialisé chaque jour sur le Pays Rochois (un toutes les heures à l'échelle du département !) alors que nos besoins en diversité de cultures et en agriculture nourricière sur le territoire ne vont qu'amplifier.

2. Un projet surdimensionné sans justification

L'actuel abattoir de Megève ayant une capacité de traitement de 300 tonnes à l'année, il est crucial de questionner les fondements d'un projet qui prévoit au moins 1'700 tonnes annuelles. En comparaison, les abattoirs publics des départements voisins de l'Ain et de la Savoie en traitent 2'000 et 2'900 tonnes et il existe un abattoir privé spécialisé en viande bovine à quelques kilomètres du projet, à Bonneville, qui traite 12'000 tonnes par an.

Comment justifier un tel chiffrage ?

- L'argument d'une population qui augmente dans le département est bien léger face à une consommation qui, elle, stagne. Elle ne peut en aucun cas expliquer une multiplication par près de 6 des besoins d'abattage.
- L'argument des reports depuis les autres abattoirs semble tout aussi fragile et non documenté. Lors de la réunion publique du 22 janvier, les reports estimés, par une méthode qui ne nous a pas été communiquée malgré nos questions, ont été présentés:
 - Report total des 300 tonnes actuelles de Megève. En est-on certains? Les éleveurs sont libres de choisir leur abattoir et pour certains qui vont aujourd'hui à Megève, saint Pierre-en-Faucigny ne sera pas la meilleure option (par exemple pour les éleveurs du Val d'Arly qui peuvent être plus près de Chambéry).
 - Report de 500 tonnes depuis l'abattoir de l'Ain et 500 depuis celui de Savoie. Ces reports représenteraient une baisse de 25% et 17% des tonnages respectifs de chacun de ces abattoirs. Aucune enquête auprès des éleveurs qui choisirraient de se détourner de leur abattoir actuel n'a été rapportée ce qui, au vu des enjeux pour les 3 abattoirs concernés, semble être un défaut majeur du projet en l'état actuel.
 - Ces reports, s'ils se réalisaient, sembleront suffisamment importants pour fragiliser le modèle économique des deux abattoirs publics existants. Là encore, aucune réponse documentée n'est aujourd'hui apportée pour rassurer sur ce point et le seul argument avancé lors de la réunion publique était peu sourcé: il nous a été dit que si le projet de la présente consultation était pensé à l'équilibre avec 1'700 tonnes, les deux autres abattoirs devaient également pouvoir conserver un équilibre économique malgré les reports.
 - Par ailleurs, un autre argument contredisant le précédent a été donné sur ces reports. Il a été expliqué que l'offre de services du projet actuel serait différente, plus qualitative et locale, et donc non concurrentielle des autres abattoirs. Si l'offre de service est différente et non concurrente, c'est donc que les volumes prévus ne sont pas des reports mais de nouveaux volumes sur une demande aujourd'hui non satisfaite par ces abattoirs?
 - Ces reports évalués de façon approximative sont donc théoriques et *in fine* dépendront uniquement de la volonté des éleveurs. S'ils se font, ce sera probablement aux dépens de l'équilibre des abattoirs voisins.
 - Même en projetant ces reports conséquents, le nombre attendu serait donc de 300 tonnes (report complet de Megève), auxquelles s'ajouteraient 1'050 tonnes (reports envisagés de 500 tonnes depuis Chambéry, 500 tonnes depuis Bellegarde et 50 depuis Gap), soit 1'350 tonnes. Nous sommes encore très loin des 1'700 tonnes sur lesquelles le projet est dimensionné (avec possibilité d'aller jusqu'à 2'100 !).

3. Un équilibre économique très incertain

L'absence d'informations chiffrées sur le calcul d'un équilibre économique à 1'700 tonnes est déroutante. Ni les recettes ni les dépenses estimées n'ont été communiquées. Le surdimensionnement du projet est dans ce contexte d'autant plus inquiétant que si le département abonde à hauteur de 80% au moment de l'investissement initial (12,5 millions d'euros), dans le cas où l'abattoir ne serait pas à l'équilibre, il n'assurera que 25% des coûts de fonctionnement contre 75% pour les EPCI du Syndicat. Aucune idée précise de ce que cela représenterait pour ces communes, particulièrement si les volumes sont finalement faibles.

4. Des nuisances et un impact environnemental non mesuré

L'impact sur le trafic routier et la qualité de l'air dans la Vallée de l'Arve, déjà en proie à une pollution conséquente dépassant les seuils prescrits par l'OMS, n'a pas été mesuré. Aucune analyse des flux, actuels ou potentiels, n'a été menée pour évaluer si l'implantation de cet abattoir qui ira probablement chercher des éleveurs assez loin pour compléter son tonnage d'équilibre, augmenterait de façon significative les passages de camions sur un axe déjà saturé.

La question de la gestion de l'eau semble également avoir été abordée avec légèreté. Un équipement de cette dimension, même en respectant la limite légale de consommation de 6 litres par kilo de carcasse traité, représente un volume d'eau considérable. Dans une communauté de communes en forte croissante démographique et de plus en plus sujette aux restrictions d'eau l'été, il aurait été raisonnable de mettre en perspective les 1'700 de tonnes traitée prévues avec les sécheresses à venir.

Les préoccupations classiques et légitimes pour un tel équipement situé à quelques centaines de mètres d'habitations ont également été soulevées sans susciter de réponses rassurantes ou étayées: le bruit (même si l'activité sera uniquement diurne), et surtout les odeurs, n'ont pas fait l'objet d'évaluations concrètes d'impact pour les habitants concernés.

Du fait des nombreuses et conséquentes lacunes dans les évaluations et chiffrages justifiant le projet, de l'importance capitale pour notre futur de préserver autant que possible les terres agricoles, de ne pas se doter d'outils surdimensionnés, coûteux pour la collectivité et sources de nouvelles pollutions diverses, nous sommes en défaveur du projet de nouvel abattoir à Saint-Pierre-en-Faucigny tel qu'il a été présenté.